

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DU BÂTIMENT ADMINISTRATIF AFFECTÉ À LA DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE SIS À PUNAAUIA- TAHITI

Informations relatives à l'acheteur public :

- 1- Catégorie : La Polynésie Française.
- 2- Nom et coordonnées de l'organisme acheteur : La Direction de la Culture et du Patrimoine - Te Papa Hiro'a 'e Faufa'a tumu de la Polynésie française (DCP) BP 380 586 Tamanu - 98718 Punaauia- TAHITI - Tél: 40 50 71 77, courriel : direction@culture.gov.pf et james.tuera@culture.gov.pf
- 3- Autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché public : Le Ministre de la Culture et de l'Environnement, *en charge de l'artisanat*.

Objet et caractéristiques principales du marché :

- 1- Objet : Le présent marché en procédure adaptée a pour objet la mise aux normes d'installations électriques du bâtiment administratif affecté à la Direction de la culture et du patrimoine, sis à Punaauia, île de Tahiti.
- 2- Catégorie de prestations à laquelle se rattache le marché : Marché de Travaux – Le détail des prestations demandées est précisé au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).
- 3- Type de marché : Marché de Travaux.
- 4- Lieu d'exécution de la prestation ou de livraison de la commande :
Le lieu d'exécution de la prestation porte sur le bâtiment de la Direction de la culture et du patrimoine situé à Punaauia, Route de la Pointe des Pêcheurs, P.K. 15 c/mer, conformément au plan annexé au CCTP.

Type de procédure :

Marché à procédure adaptée prévue à l'article LP 321-1 du Code des marchés publics.

Conditions de participation – pièces à fournir par les candidats :

- 1- Situation juridique, fiscale et sociale des opérateurs : Définie dans le règlement de la consultation.
- 2- Documents et renseignements relatifs aux capacités financières : Définis dans le règlement de la consultation.
- 3- Documents et renseignements relatifs aux capacités techniques et professionnelles : Définis dans le règlement de la consultation.

Nombre de candidats admis à présenter une offre : Sans objet.

Critères d'attribution :

Les critères d'attribution et les conditions de leur mise en œuvre sont définis dans le règlement de la consultation.

Renseignements relatifs aux études et primes : Sans objet

Renseignements complémentaires

- 1- Adresses auprès desquelles des renseignements complémentaires peuvent être obtenus (administratifs et/ou techniques) : James TUERA (40.50.71.77 james.tuera@culture.gov.pf ; Joany CADOUSTEAU joany.hapaitahaa@culture.gov.pf
- 2- Adresse auprès de laquelle le dossier de consultation des entreprises peut être consulté, retiré ou téléchargé : Direction de la Culture et du Patrimoine, Route de la Pointe des Pêcheurs, P.K. 15 c/mer, B.P. 380586 Tamanu – 98 718 Punaauia – site Internet : (www.culture-patrimoine.pf) ;
- 3- Adresse auprès de laquelle les offres doivent être déposées ou envoyées : Direction de la Culture et du Patrimoine, Route de la Pointe des Pêcheurs, P.K. 15 c/mer , B.P. 380 586 Tamanu – 98 718 Punaauia – site Internet : www.culture-patrimoine.pf.

Conditions de remise des offres

- 1- Contenu de l'enveloppe à remettre : Défini dans le règlement de la consultation.
- 2- Modalités de remise des plis :
Les offres sont remises sous enveloppes cachetées du lundi au jeudi de 7 h 30 à 15 h 30 et le vendredi de 7 h 30 à 14 h 30, Route de la Pointe des pêcheurs, P.K 15 c/mer Punaauia, **avant le 1^{er} mars 2019 à 11 h 00**, délai de rigueur (toute offre parvenue après ce délai sera rejetée).

Ou

Envoi postal par pli recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante : Direction de la Culture et du Patrimoine, Route de la Pointe des Pêcheurs, P.K. 15 c/mer, B.P. 380586 Tamanu – 98 718 Punaauia, *le cachet de la poste faisant foi*.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de la Polynésie française, avenue Pouvanaa-a-Oopa- B.P. 4522, 98713 Papeete, tél. : 40 50 90 25, fax : 40 45 17 24, courriel : greffe.ta-papeete@juradm.fr, site Internet : <http://polynesie-francaise.tribunaladministratif.fr/>.

Date d'envoi du présent avis à la publication : le 1^{er} Février 2019.

Le Directeur de la Culture et du Patrimoine

Hiriata MILLAUD